



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par chemin de fer****Soixante-douzième session**

Genève, 21-23 novembre 2018

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté révisé de la soixante-douzième session*****

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 21 novembre 2018, à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Atelier sur le thème « L'innovation dans le secteur ferroviaire ».
4. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer.
5. Sûreté des chemins de fer.
6. Transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie.
7. Projet de chemin de fer transeuropéen.
8. Vers une uniformisation du droit ferroviaire dans la région paneuropéenne et le long des corridors de transport Europe-Asie.
9. Financement des infrastructures ferroviaires et partenariats public-privé.

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/sc2/sc2.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (sc.2@un.org). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3e étage du Palais des Nations).

** Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=TMdwBP>. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 2432) ou par courrier électronique (sc.2@un.org). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegates.html.

10. Plan directeur pour les trains à grande vitesse.
11. Nouvelle convention relative à la facilitation du franchissement des frontières pour les voyageurs et les bagages dans le transport ferroviaire.
12. Systèmes de transport intelligents et autres applications technologiques pour le transport ferroviaire.
13. Productivité dans le transport ferroviaire.
14. Changements climatiques et transport ferroviaire :
 - a) Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux et nœuds de transport internationaux ;
 - b) Atténuation des effets des changements climatiques : présentation de l'outil de modélisation des futurs systèmes de transport intérieur (ForFITS) de la Commission économique pour l'Europe.
15. Réforme des chemins de fer.
16. Facilitation du transport ferroviaire international dans la région paneuropéenne :
 - a) Facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire ;
 - b) Harmonisation des spécifications techniques des différents systèmes ferroviaires.
17. Publication « Rail Review ».
18. Statistiques ferroviaires.
19. Groupe d'experts du renforcement de la sécurité aux passages à niveau.
20. Activités du Comité des transports intérieurs de la CEE et de ses organes subsidiaires.
21. Activités de la Commission européenne dans le domaine du transport ferroviaire.
22. Activités des organisations internationales dans le domaine du transport ferroviaire.
23. Questions diverses.
24. Dates et lieu de la prochaine session.
25. Adoption de décisions.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le premier point à examiner est l'adoption de l'ordre du jour.

Document(s) : ECE/TRANS/SC.2/229.

2. Élection du Bureau

Le Groupe de travail procédera à l'élection d'un(e) président(e) et éventuellement d'un(e) ou plusieurs vice-président(e)s pour ses sessions de 2018 et 2019.

3. Atelier sur le thème « L'innovation dans le secteur ferroviaire »

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les sujets traités à l'occasion de l'atelier sur le thème « L'innovation dans le secteur ferroviaire ». Dans toute la région de la CEE, le réseau ferroviaire a fortement évolué au cours des dernières années, en raison de la poursuite de l'innovation dans ce secteur, en ce qui concerne tant l'infrastructure et le matériel roulant que la manière dont les voyageurs se déplacent et dont les marchandises sont transportées par chemin de fer.

Un résumé des conclusions de l'atelier sera établi à la suite de la session.

Document(s) : ECE/TRANS/SC.2/2018/1.

4. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer

État de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer et propositions d'amendement adoptées

Le secrétariat informera le Groupe de travail de ses activités visant à accroître le nombre de Parties contractantes à l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC).

On trouvera, sur le site Web du Groupe de travail, des renseignements détaillés concernant l'AGC, dont le texte unifié et actualisé de l'Accord (ECE/TRANS/63/Rev.3)¹, un plan du réseau AGC, un inventaire de ce qui a été fait en application des normes énoncées dans l'AGC, et les notifications dépositaires pertinentes.

D'autres informations seront communiquées à la session concernant la notification des modifications à l'AGC adoptées lors de sessions précédentes du Groupe de travail.

5. Sûreté des chemins de fer

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'à sa session précédente il avait reçu des informations relatives à l'atelier sur le thème de la sûreté des chemins de fer, organisé en collaboration avec l'Union internationale des chemins de fer (UIC) et le Forum international des transports (FIT), et qui doit se tenir en mai 2018 à l'occasion du Sommet annuel du FIT à Leipzig (Allemagne). Le Groupe de travail voudra sans doute être informé des conclusions de cet atelier.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être également être tenu au courant des progrès enregistrés dans la mise en place de l'espace en ligne consacré à la sûreté des chemins de fer. Les membres du Groupe de travail pourraient communiquer des renseignements pertinents à mettre en ligne sur cet espace.

Document(s) : ECE/TRANS/SC.2/2018/2.

6. Transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie

Conformément à la pratique établie, le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des sujets suivants et en débattre :

a) Faits nouveaux concernant les corridors de transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie et sa participation à la mise au point du projet de liaisons entre l'Europe et l'Asie (EATL), notamment les résultats des réunions du Groupe d'experts du projet EATL qui ont eu lieu en 2018 ;

b) Conférence internationale sur la mise en service des corridors de transport Europe-Asie, tenue lors de la trentième session du Groupe de travail sur les tendances et l'économie des transports, le 3 septembre 2018.

¹ www.unece.org/trans/main/sc2/sc2_AGC_text.html.

7. Projet de chemin de fer transeuropéen

Le Groupe de travail sera informé par le gestionnaire du projet de chemin de fer transeuropéen (TER) des activités entreprises en 2018, notamment des résultats concrets obtenus, des plans prévus pour les années ultérieures, y compris la révision du plan de travail, des efforts déployés pour accroître le nombre de pays participants et de l'élaboration d'un plan directeur pour les trains à grande vitesse en coopération avec le Groupe de travail.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être passer en revue les résultats obtenus et examiner les moyens de continuer à soutenir le projet TER et d'y contribuer.

Document(s) : ECE/TRANS/SC.2/2018/4.

8. Vers une uniformisation du droit ferroviaire dans la région paneuropéenne et le long des corridors de transport Europe-Asie

Le Groupe de travail voudra peut-être rappeler que le Comité des transports intérieurs, à sa quatre-vingtième session (23 février 2018), ainsi que le Comité exécutif, ont approuvé la prolongation du mandat du Groupe d'experts pour l'uniformisation du droit ferroviaire pour deux années supplémentaires sur la base d'un mandat révisé (ECE/TRANS/2018/13/Rev.1 et ECE/TRANS/274, par. 69).

Le Groupe d'experts s'est réuni à deux reprises en 2018 (dix-septième session du 9 au 11 juillet et dix-huitième session du 29 au 31 octobre). Le Groupe d'experts, a essentiellement pour tâches, au cours de cette nouvelle période d'activités :

a) De superviser l'établissement de la version finale des documents exigés afin d'assurer des services de transport ferroviaire international en vertu d'un régime juridique unique pour le transport ferroviaire, notamment un modèle type de lettre de voiture correspondant aux nouvelles dispositions et le guide pratique qui l'accompagne ;

b) De superviser l'exécution d'un nombre substantiel d'essais pilotes en conditions réelles à réaliser par les entreprises ferroviaires impliquées dans le Groupe le long des corridors convenus ou d'autres corridors si des gouvernements le proposent, afin de vérifier la validité opérationnelle et l'efficacité des dispositions juridiques élaborées ;

c) De rédiger un document ou un ensemble de documents relatif à un régime juridique unique pour le transport ferroviaire, susceptible d'être adopté en tant qu'instrument juridiquement contraignant ; ce document (ou cet ensemble de documents) devra :

i) Prendre en compte le projet de dispositions juridiques sur le contrat de transport déjà élaboré ;

ii) Comprendre les dispositions formelles nécessaires relatives au dépositaire, à la direction, au secrétariat, au comité administratif, aux procédures de modification, aux droits de vote, etc. ;

iii) Être structuré de manière à pouvoir faciliter l'ajout de dispositions relatives à d'autres questions liées au transport ferroviaire international de marchandises lorsque le Groupe le jugera opportun.

d) D'examiner d'autres questions pertinentes liées au transport ferroviaire international de marchandises en vue d'ajouter, le cas échéant, des dispositions au document visé à l'alinéa c) ; ces questions pourront concerner :

i) Des dispositions cadres sur les marchandises dangereuses ;

ii) Des dispositions cadres sur l'utilisation des wagons de marchandises ;

iii) Des dispositions cadres sur les infrastructures ferroviaires ;

iv) Des dispositions cadres sur le matériel roulant.

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des résultats de ces réunions et discuter comment faciliter davantage les travaux du Groupe.

Document(s) : ECE/TRANS/274 et ECE/TRANS/2018/13/Rev.1.

9. Financement des infrastructures ferroviaires et partenariats public-privé

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler les exposés présentés à sa précédente session sur le financement des infrastructures ferroviaires et les partenariats public-privé, notamment les interventions assurées par le centre d'excellence de la CEE pour les partenariats public-privé.

Il voudra sans doute être informé de l'évolution de la situation en la matière.

10. Plan directeur pour les trains à grande vitesse

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler que la version définitive de la phase 1 du Plan directeur du projet TER grande vitesse a été présentée à sa session précédente. Il voudra sans doute être informé des progrès enregistrés dans le cadre de la phase 2 du Plan directeur et des projets relatifs à sa diffusion.

Document(s) : ECE/TRANS/SC.2/2017/3.

11. Nouvelle convention relative à la facilitation du franchissement des frontières pour les voyageurs et les bagages dans le transport ferroviaire

Le Groupe de travail souhaitera certainement rappeler qu'il a examiné, à sa session précédente, le projet de convention relative à la facilitation du franchissement des frontières pour les voyageurs et les bagages dans le transport ferroviaire (document informel n° 2 (2017) du SC.2). Le Groupe de travail a relevé que l'élaboration du projet de convention avait bien avancé, ce qui témoignait de l'incidence positive des débats tenus sur cette question en 2017, dans le cadre du WP.30. Le Groupe de travail pourra aussi rappeler qu'il a demandé au WP.30 de prendre des mesures supplémentaires en vue d'adopter définitivement le projet de convention en vue de sa soumission au Comité des transports intérieurs pour approbation.

Les membres du SC.2 ont été invités à poursuivre les discussions sur le projet de convention à la 149^e session du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP. 30), le 13 juin 2018. Le Groupe de travail sera informé des progrès réalisés dans l'élaboration de la convention et lors des sessions du WP.30, et d'autres réunions de rédaction tenues en parallèle. Il souhaitera peut-être réfléchir aux prochaines étapes de l'élaboration de la convention.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.30/2018/6/Rev.1, ECE/TRANS/WP.30/2018/19 et ECE/TRANS/SC.2/228.

12. Systèmes de transport intelligents et autres applications technologiques pour le transport ferroviaire

Conformément au plan d'action pour la promotion des systèmes de transport intelligents (STI) qui comprend 20 mesures à l'échelle mondiale pour la période 2012-2020 (Railway Reform in the ECE Region, « Intelligent Transport Systems (ITS) for sustainable mobility », publication de la CEE, 2012), le Groupe de travail traitera, dans le cadre d'un atelier, la thématique de l'innovation dans le transport ferroviaire, au titre du point 3 de l'ordre du jour. Il pourra aussi aborder la question du rôle et des responsabilités des diverses parties prenantes en mettant l'accent sur le rôle des pouvoirs publics et des organismes de réglementation pour ce qui est d'établir le cadre général qui permettra à toutes les parties intervenant dans les chaînes de transport ferroviaire et intermodal d'avoir accès aux informations sans discrimination.

Le Groupe de travail pourra décider d'étudier la marche à suivre dans ce domaine.

Document(s) : ECE/TRANS/SC.2/2018/1,
« Intelligent Transport Systems (ITS) for sustainable mobility »
(CEE, 2012).

13. Productivité dans le transport ferroviaire

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'à ses précédentes sessions il a pris note des informations communiquées par le secrétariat au sujet des indicateurs de productivité dans le transport ferroviaire révisés et affinés à la lumière des observations formulées par les gouvernements, approuvé les révisions proposées, et examiné les résultats de l'analyse des indicateurs de productivité ferroviaire fournis par les entreprises ferroviaires (document informel n° 2 de 2016).

Après un débat à la soixante-dixième session, il a été convenu que le secrétariat enverrait le questionnaire actualisé aux exploitants ferroviaires en 2017. Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des progrès réalisés sur ces questions.

Document(s) : Document informel n° 2 (2016) du SC.2.

14. Changements climatiques et transport ferroviaire

a) Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux et nœuds de transport internationaux

Le secrétariat informera le Groupe de travail de la poursuite des activités du Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux et nœuds de transport internationaux, notamment des activités à mener concernant les transports ferroviaires.

Le Groupe de travail souhaitera certainement être informé des faits nouveaux relatifs aux questions d'adaptation et aux chemins de fer.

b) Atténuation des effets des changements climatiques : présentation de l'outil de modélisation des futurs systèmes de transport intérieur (ForFITS) de la Commission économique pour l'Europe

Le Groupe de travail sera informé des faits nouveaux enregistrés au cours de l'année 2018 en ce qui concerne le projet relatif aux futurs systèmes de transport intérieur (ForFITS). Ce projet a pour but de mettre au point et d'utiliser un instrument de surveillance et d'évaluation des émissions de dioxyde de carbone dans le secteur des transports intérieurs, instrument qui permettra d'infléchir les politiques des transports, afin de faciliter l'atténuation des effets des changements climatiques. Le Groupe de travail voudra peut-être étudier le rôle que peut jouer l'outil ForFITS sur le plan du transport ferroviaire.

15. Réforme des chemins de fer

Le Groupe de travail souhaitera certainement être informé de l'évolution de la réforme des chemins de fer ainsi que de l'élaboration sous sa forme définitive et de la diffusion de la publication « Railway Reform in the ECE Region », établie à la suite de l'atelier tenu sur ce thème à l'occasion de la soixante et onzième session du Groupe de travail.

Document(s) : « Railway Reform in the ECE Region » (CEE, 2018).

16. Facilitation du transport ferroviaire international dans la région paneuropéenne

a) Facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire

Le Groupe de travail souhaitera sans doute rappeler qu'à sa précédente session il a pris note des informations communiquées par le secrétariat et approuvé le plan d'action présentant les mécanismes envisageables pour la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle annexe 9 à la « Convention sur l'harmonisation » visant à faciliter le passage des frontières dans le transport ferroviaire dans la région paneuropéenne.

Le Groupe de travail voudra certainement être informé des éléments nouveaux à ce sujet.

b) Harmonisation des spécifications techniques des différents systèmes ferroviaires

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé par l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) des progrès réalisés pour améliorer l'interopérabilité technique entre les deux systèmes d'écartement des voies (1 435 mm pour l'écartement normal et 1 520 mm pour l'écartement large) ainsi que des résultats des travaux du Groupe de travail OSJD/Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA) sur l'interopérabilité.

17. Publication « Rail Review »

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'à sa soixante-septième session il a approuvé le projet de questionnaire pour la publication « Rail Review », qui devait être envoyé aux pays et aux autorités ferroviaires afin de recueillir des données appropriées. À sa soixante et onzième session, le Groupe de travail a relevé que le questionnaire portait sur des domaines traités au titre d'autres point de son ordre du jour, tels que la réforme des chemins de fer, la productivité, les partenariats public-privé et l'infrastructure. Il a également noté que des données avaient déjà été reçues concernant la question de la productivité et qu'une publication, comprenant des informations détaillées et pertinentes au regard de la question 2 du questionnaire pour la publication « Rail Review » sur le thème de la réforme des chemins de fer, devait paraître.

C'est pourquoi le secrétariat, en collaboration avec l'UIC, s'est employé à recueillir des renseignements concernant la question 2 du questionnaire. Ces renseignements se trouvent dans le document ECE/TRANS/SC.2/2018/3. Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des prochaines étapes relatives à ce point de l'ordre du jour.

Document(s) : ECE/TRANS/SC.2/2018/3.

18. Statistiques ferroviaires

Le Groupe de travail souhaitera sans doute que le secrétariat l'informe des travaux en cours dans le domaine des statistiques ferroviaires et de l'intérêt qu'ils présentent pour ses activités, en particulier les travaux du Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6).

19. Groupe d'experts du renforcement de la sécurité aux passages à niveau

Le Groupe de travail souhaitera sans doute que le secrétariat l'informe au sujet du rapport final du Groupe d'experts du renforcement de la sécurité aux passages à niveau, ce point n'ayant pu être traité à la soixante et onzième session. Il voudra aussi certainement recevoir des informations de la part du secrétariat concernant les données collectées par le WP.6 sur cette question.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.1/2017/4.

20. Activités du Comité des transports intérieurs de la CEE et de ses organes subsidiaires

Le Groupe de travail sera informé des activités entreprises par le Comité des transports intérieurs, son bureau, ses organes subsidiaires et d'autres organismes des Nations Unies, sur des questions présentant un intérêt pour lui. Le Président donnera des renseignements sur les dernières évolutions concernant l'élaboration de la stratégie du Comité des transports intérieurs à l'horizon 2030, qui mettra à contribution les Présidents des Groupes de travail et comités d'administration relevant du Comité des transports intérieurs.

Document(s) : ECE/TRANS/274.

21. Activités de la Commission européenne dans le domaine du transport ferroviaire

Conformément à l'usage, le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des récentes activités et des travaux futurs de la Commission européenne (DG Mobilité et transports) concernant le transport ferroviaire.

Document(s) : ECE/TRANS/SC.2/2018/7.

22. Activités des organisations internationales dans le domaine du transport ferroviaire

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des récentes activités et des travaux futurs que projettent d'entreprendre les organisations internationales et les autres parties prenantes qui travaillent dans le domaine du transport ferroviaire.

23. Questions diverses

Le Groupe de travail pourra prendre une décision relative à l'atelier qui doit se tenir à l'occasion de sa soixante-treizième session. On trouvera dans le document ECE/TRANS/SC.2/2018/5 la liste provisoire des sujets retenus.

Document(s) : ECE/TRANS/SC.2/2018/5.

24. Dates et lieu de la prochaine session

La prochaine session du Groupe de travail devrait en principe se tenir du 25 au 27 novembre 2019 à Genève.

25. Adoption de décisions

Conformément à la décision prise par le Groupe de travail (ECE/TRANS/SC.2/190, par. 6) et selon l'usage, le Président fera une brève synthèse des décisions prises à la fin de la session. Après la session, le secrétariat de la CEE, en coopération avec le Président et le(s) Vice(s)-Président(s), établira un rapport sur les résultats de la session, pour communication au Comité des transports intérieurs.

III. Calendrier provisoire

Mercredi 21 novembre	10 h 00-13 h 00	Points 1 à 3
	15 h 00-18 h 00	Point 3
Jeudi 22 novembre	10 h 00-13 h 00	Points 4 à 8
	15 h 00-18 h 00	Points 9 à 14
Vendredi 23 novembre	9 h 30-12 h 30	Points 15 à 21
	14 h 30-17 h 30	Points 22 à 25
